



Traitement d'une plainte

Voici le processus du traitement d'une plainte dans un ordre professionnel. Vous pouvez vous en inspirer pour instaurer un système de signalement à l'interne de votre organisation.

1. Préparation de la plainte



- Motifs de la plainte, état de la situation

2. Réception de la plainte



- Par écrit, par téléphone ou en personne
- Le syndic reçoit la plainte et fera aussi enquête, le cas échéant.
- Elle doit être indépendante de l'ordre professionnel

3. Examen sommaire de la plainte



- Examen pour déterminer si la plainte relève de la compétence du syndic
- Une plainte peut être rejetée si abusive, frivole ou mal fondée

4. Enquête



- Rassemblement des informations
- Communications et suivis avec le plaignant au besoin
- Première communication dans les 90 jours suivant le dépôt

5. Résultats de l'examen de la plainte



- Conclusion de l'enquête
- Recommandations et sanctions